

Mine de Salau (Ariège) : pour protéger le Gypaète Barbu (notamment), la justice suspend les explorations par hélico



Gypaète barbu adulte / © Bruno Berthemy

Le tribunal administratif de Toulouse, saisi en référé, vient d'annuler l'autorisation de recherches par hélico en vue de la future exploitation de la mine de tungstène. C'est le deuxième revers judiciaire en une semaine pour le futur exploitant.

Mauvais temps pour la société Variscan, désignée pour ré-exploiter la mine de Salau, dans l'Ariège.

Une semaine après avoir vu la justice administrative [annuler l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2018 autorisant la société Variscan Mines à ouvrir une campagne de mise en sécurité du site](#) de l'ancienne mine de tungstène, en raison notamment de la présence d'amiante mettant en danger les ouvriers, le tribunal administratif de Toulouse vient cette fois d'annuler les survols en hélicoptère.

Statuant en procédure d'urgence, le tribunal administratif de Toulouse suspend l'exécution de l'arrêté en date du 11 octobre 2018 par lequel la préfète de l'Ariège a donné acte à la société Variscan Mines de sa déclaration d'ouverture de travaux miniers concernant l'ancienne mine de tungstène de Salau" indique le tribunal administratif de Toulouse dans un communiqué.

Par arrêté du 11 octobre 2018, la préfète de l'Ariège avait autorisé la société Variscan Mines à procéder à des recherches par méthode géophysique aéroportée sur le territoire de la commune de Couflens.

Mais saisi par la commune de Couflens et l'association Comité écologique ariégeois en référé-suspension, le tribunal administratif a considéré que ces survols représentaient bien un danger et pouvait perturber des espèces protégées, notamment le Gypaète Barbu.

Depuis l'annonce du projet d'exploitation de l'ancienne mine, les opposants se mobilisent sur plusieurs plans notamment la protection de l'environnement mais aussi des salariés appelés à y travailler, la mine ayant servi de mauvais temps pour la société Variscan, désignée pour ré-exploiter la mine de Salau, dans l'Ariège.

Une semaine après avoir vu la justice administrative [annuler l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2018 autorisant la société Variscan Mines à ouvrir une campagne de mise en sécurité du site de l'ancienne mine de tungstène](#), en raison notamment de la présence d'amiante mettant en danger les ouvriers, le tribunal administratif de Toulouse vient cette fois d'annuler les survols en hélicoptère.

Statuant en procédure d'urgence, le tribunal administratif de Toulouse suspend l'exécution de l'arrêté en date du 11 octobre 2018 par lequel la préfète de l'Ariège a donné acte à la société Variscan Mines de sa déclaration d'ouverture de travaux miniers concernant l'ancienne mine de tungstène de Salau" indique le tribunal administratif de Toulouse dans un communiqué.

Par arrêté du 11 octobre 2018, la préfète de l'Ariège avait autorisé la société Variscan Mines à procéder à des recherches par méthode géophysique aéroportée sur le territoire de la commune de Couflens.

Mais saisi par la commune de Couflens et l'association Comité écologique ariégeois en référé-suspension, le tribunal administratif a considéré que ces survols représentaient bien un danger et pouvait perturber des espèces protégées, notamment le Gypaète Barbu.

Depuis l'annonce du projet d'exploitation de l'ancienne mine, les opposants se mobilisent sur plusieurs plans notamment la protection de l'environnement mais aussi des salariés appelés à y travailler, la mine ayant servi de dépôts d'amiante et de transformateurs au pyralène et devant être préalablement dépolluée.